



## COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 JANVIER 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Pascale Alberne-Lahaie, vice-présidente et conseillère municipale  
M<sup>e</sup> François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 11 h 14)  
M. René Martin, conseiller municipal  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal

Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (9 h 11 à 11 h 09)  
M<sup>me</sup> Maryse Bellemare, conseillère municipale  
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (9 h 08 à 9 h 42)  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (départ : 11 h 25)  
M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (départ : 11 h 35)  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Patrice Gingras, directeur – Génie  
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (9 h 18 à 10 h 54)  
M. Marc-André Hould, attaché politique  
M. Robert Lajoie, urbaniste en chef (9 h 59 à 10 h 20 et 10 h 46 à 11 h 36)  
M<sup>e</sup> Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités  
Mme Sonia-Karine Larocque, chef de division – Planification  
M. Alain Lizotte, chef de division – Voie publique (9 h 08 à 9 h 43)  
Mme Stéphanie Marion, inspectrice aux opérations policières (10 h 53 à 11 h 43)  
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior – Cabinet du maire (9 h 42 à 10 h 57)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
M. Guy Plamondon, coordonnateur – mobilité durable et circulation  
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique  
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale (arrivée : 9 h 57)  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 9 h 59)  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal

Absences : M. Michel Blais, citoyen membre

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9 h 03. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Clyde Crevier est présenté aux participants comme le nouveau coordonnateur mobilité durable et circulation.

**2. Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Pierre Montreuil demande aux membres du Comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour et Mme Sonia-Karine Larocque demande l'ajout du sujet « composition du Comité pour le Plan décennal d'immobilisations (réseau cyclable) » au point suivi de dossiers. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

**4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022**

M. Pierre Montreuil demande aux membres s'ils ont des commentaires concernant le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5. Nouvel arbre décisionnel – Installation des plaques podotactiles**

M. Guy Plamondon présente aux membres du Comité les caractéristiques des plaques podotactiles, leurs utilités, ainsi que les références consultées avant leur installation. Par la suite, il présente aux membres les critères de l'arbre décisionnel, et explique que le deuxième critère vise l'installation d'une plaque si le trottoir se situe dans un rayon de 150 mètres d'un lieu à destination ou habitant une clientèle visée. Ces lieux à destination ou habitant une clientèle visée se divisent en trois niveaux et le Comité doit statuer sur le choix d'un des niveaux proposés pour qu'il soit ajouté au deuxième critère de l'arbre décisionnel :

- Niveau 1 : Services ou association pour les personnes ayant une déficience visuelle, RPA, CHSLD, CIUSSS-MCQ, hôpitaux, pharmacies.
- Niveau 2 : les services du niveau 1 en plus des services essentiels, dont les épiceries et les écoles.
- Niveau 3 : les services des niveaux 1 et 2, en plus des services non essentiels dont les banques, bureaux de poste, magasins, etc.

Enfin, M. Plamondon recommande le premier niveau de service, puisqu'il est moins coûteux et répond aux besoins des citoyens visés. Il souligne que cet arbre décisionnel est important, puisqu'il s'agit d'un outil facilitant la prise de décision pour l'installation de plaques podotactiles lors des travaux de réfection. Par la suite, M. Plamondon questionne les membres du Comité à savoir si l'installation de plaques podotactiles doit être faite en priorité aux six feux sonores existants, puisqu'ils n'ont actuellement pas ce type d'installation. M. Plamondon questionne également les membres concernant l'orientation à adopter pour le futur pour l'installation de plaques podotactiles lorsqu'on ajoute un feu sonore sans que des travaux de réfection de trottoir soient nécessaires.

Les membres du Comité discutent de la situation, et Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande qu'une personne-ressource de l'Association éducative et récréative des aveugles soit consultée,

---

puisqu'elle pourrait apporter une expertise supplémentaire au niveau de la clientèle autonome qui ne nécessite plus l'intervention du CIUSSS-MCQ pour leur réadaptation. Les membres du Comité discutent également de la possibilité d'obtenir des subventions étant donné l'intervention de partenaires dans la planification de l'installation de plaques podotactiles. Enfin, M. Patrice Dupuis propose que des plaques soient installées pendant les travaux de réaménagements d'abribus, puisque des usagers ayant une déficience visuelle utilisent le transport régulier.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'arbre décisionnel pour l'installation des plaques podotactiles en y ajoutant le niveau de service 1. De plus, il recommande que Mme Karine Descôteaux de l'Association éducative et récréative des aveugles soit consultée et que l'arbre décisionnel lui soit présenté. Enfin, le président recommande l'ajout de plaques podotactiles à l'implantation de nouveaux feux sonores lorsque cela nécessite la réfection du trottoir, et recommande que l'ajout de plaques soit fait aux six feux sonores existants seulement à la réfection des trottoirs de ces six feux. Approuvé à l'unanimité.

**6. Fermeture de la bretelle de virage à droite des Cyprès Chanoine-Moreau**

M. Guy Plamondon explique aux membres du Comité qu'une demande a été présentée pour fermer la bretelle de virage à droite de l'intersection de la rue des Cyprès et du boulevard du Chanoine-Moreau, afin de respecter la priorisation des piétons. Il explique que l'intersection se classe 82<sup>e</sup> dans la liste des 94 projets de sécurité routière, et qu'elle n'est pas répertoriée au Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). Par conséquent, il présente aux membres quatre solutions envisagées :

1. Démolir la bretelle et refaire du gazon lorsque son rang sera venu ou au même moment que la réfection de pavage.
2. Installer 7 glissières rigides de sécurité de type New Jersey à l'entrée de la bretelle et à la sortie.
3. Tracer une traverse jaune avec signalisation à l'entrée de la bretelle.
4. Statu quo.

M. Plamondon termine en précisant qu'il recommande la deuxième solution, puisqu'elle peut être faite rapidement, à moindre coût et sécurisera les piétons et les cyclistes.

Les membres du Comité discutent de la demande, et MM. Pierre Montreuil et René Martin affirment que la réalisation d'un marquage au sol n'est pas une solution suffisante et qu'il faut prioriser la deuxième solution. Les membres se questionnent également sur la possibilité d'utiliser le budget des conseillers visés par la demande, puisque le projet se situe au 82<sup>e</sup> rang. Enfin, Mme Pascale Albernhe-Lahaie craint que les citoyens de son district n'approuvent pas la deuxième solution et affirme qu'ils doivent être consultés avant qu'elle puisse se positionner sur les solutions envisagées, dont l'utilisation du budget des conseillers visés. Ainsi, elle souhaite davantage que des travaux de marquage soient réalisés de façon temporaire et que les citoyens soient sensibilisés à la problématique.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec la 3<sup>e</sup> solution, et recommande que la discussion concernant la 2<sup>e</sup> solution soit faite après la consultation de Mme Pascale Albernhe-Lahaie auprès de ses citoyens. Approuvé à l'unanimité.

**7. Étude de circulation – rue Saint-Maurice**

Une étude de circulation est demandée pour connaître les conséquences d'un nouveau développement domiciliaire sur la circulation de la rue Saint-Maurice. Cette étude est nécessaire pour obtenir l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) de procéder au développement du secteur, car la rue est sous leur gestion. Ainsi, M. Robert Lajoie explique aux membres du Comité que la Ville a deux options : 1. Le promoteur fait exécuter l'étude de circulation et la paie, 2. La Ville mandate elle-même une firme pour réaliser l'étude de circulation requise et la Ville paie l'étude. Il ajoute que la Ville a une obligation légale de promouvoir le développement de ce secteur dans les limites des règlements municipaux. Il indique également que la deuxième option serait souhaitable afin que la Ville puisse dicter l'étendue désirée de l'étude de circulation, et précise que cette option respecte la politique CE-2017-055 actuellement en vigueur. M. Lajoie termine en soulignant que les conclusions de cette étude peuvent être positives ou négatives, et l'étude peut émettre des recommandations quant à l'aménagement du secteur.

Les membres du Comité discutent du projet de développement et des réflexions sur le transport actif de ce secteur, et conviennent d'aller de l'avant avec la deuxième option.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que la Ville mandate une firme pour la réalisation d'une étude de circulation et que le coût de la réalisation de l'étude soit imputé à la Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable ou à la Direction du Génie. Approuvé à l'unanimité.

**8. Nouvel arbre décisionnel – Implantation de panneaux interdiction de virage à droite sur feu rouge**

Le nouvel arbre décisionnel pour l'installation de panneaux d'interdiction de virage à droite sur feu rouge est présenté aux membres du Comité, et M. Guy Plamondon explique que cet arbre décisionnel a été modifié pour qu'il soit conforme au nouveau Règlement sur la circulation. Par conséquent, il demande une recommandation au Comité pour l'adoption du nouvel arbre décisionnel. Par ailleurs, Mme Sonia-Karine Larocque informe les membres que pour être conforme au Code de la sécurité routière, les panneaux d'interdiction de virage à droite sur feu rouge installés aux feux sonores seront remplacés par des panneaux d'interdictions 24 heures.

Les membres du Comité discutent des critères pour l'implantation d'une interdiction de virage à droite, et Mme Pascale Albernhe-Lahaie souligne la problématique de sécurité de l'intersection des boulevards des Chenaux et des Forges. Elle affirme que l'intersection est dangereuse pour les cyclistes et qu'un feu sonore devrait y être installé. Pour sa part, M. Richard W. Dober se dit inquiet de l'intersection des boulevards des Chenaux et du Saint-Maurice, en raison de la circulation rapide et de la présence de la piste cyclable bidirectionnelle. Enfin, Mme Geneviève

Auclair demande qu'une réflexion soit faite pour sécuriser l'intersection de la rue Louis-de-France et du boulevard Thibeau, car des enfants traversent cette intersection pour se diriger vers l'école primaire.

Pour répondre aux inquiétudes soulevées, M. Pierre Montreuil demande aux fonctionnaires présents qu'une réflexion soit faite pour l'intersection des boulevards des Chenaux et du Saint-Maurice, car il s'agit d'une intersection problématique. De plus, les membres du Comité demandent que le nouvel arbre décisionnel soit révisé en y incluant les critères pour les artères principales, les corridors scolaires et pour les pistes cyclables hors rues.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de réviser le nouvel arbre décisionnel pour y inclure les critères des artères principales, les corridors scolaires et les pistes cyclables hors rues. Il recommande également que le nouvel arbre décisionnel révisé soit présenté de nouveau à une prochaine réunion. Approuvé à l'unanimité.

**9. Circulation de transport lourd**

**9.1. Transport lourd entre le viaduc Saint-Michel et le boulevard Saint-Jean**

Le sujet est reporté à une prochaine réunion.

**9.2. Circulation des camions lourds**

Mme Pascale Albernhe-Lahaie présente aux membres du Comité la problématique de circulation des camions lourds dans les zones affichées « Accès interdit aux camions », et explique que des citoyens lui ont rapporté que des camions lourds circulent à grande vitesse sur le boulevard des Chenaux alors que leur circulation y est interdite. De plus, elle souligne que les citoyens ont soulevé certaines problématiques qui engendrent le non-respect de l'interdiction de circulation des camions sur cette artère : manque d'affichage, camionneurs allophones, mauvaise compréhension de l'interdiction ou de la livraison locale. Elle demande si la Ville peut bonifier son affichage, puisque le non-respect de l'interdiction peut causer des dommages matériels à la Ville, dont des bris matériels et des bris d'infrastructures. Pour sa part, M. Robert W. Dober souligne qu'il existe une problématique semblable dans son district, soit à l'intersection des boulevards des Chenaux et du Saint-Maurice en direction du pont Duplessis.

En réponse aux questions soulevées par les membres du Comité, M. Guy Plamondon précise que l'affichage doit être en français et que les panneaux problématiques ont été déplacés afin qu'ils soient visibles pour tous. De plus, M. Clyde Crevier propose d'utiliser les comptages pour comparer la circulation des camions lourds sur les rues dont les membres ont soulevé certaines problématiques (boul. des Chenaux, boul. du Chanoine-Moreau, pont Duplessis, 5<sup>e</sup> rue, 12<sup>e</sup> rue, 14<sup>e</sup> rue et 16<sup>e</sup> rue), afin de déterminer les endroits qui nécessitent l'ajout de panneaux de signalisation. Il ajoute que certains panneaux pourraient être surdimensionnés, car la norme établit une grandeur d'affichage minimal. Enfin, M. Patrice Gingras met en garde les membres du Comité de la gestion des travaux par secteur, et rappelle que le PISRMM doit être l'outil à privilégier pour prioriser les travaux qui doivent être faits sur le

réseau routier de la Ville. Les membres conviennent que le point sera présenté de nouveau lorsque les études proposées auront été réalisées.

### **9.3. Transport lourd sur les rues locales adjacentes aux entrepôts d'Olymbec sur la rue Saint-Laurent**

Mme Sabrina Roy explique qu'elle a reçu des plaintes de ses citoyens concernant la circulation de transport lourd sur les rues locales adjacentes aux entrepôts d'Olymbec situés sur la rue Saint-Laurent. Elle rappelle aux membres du Comité que la situation est vécue depuis que Poste Canada refuse l'accès des camions par leur stationnement. Les camions doivent donc circuler sur les rues locales et causent plusieurs ennuis aux citoyens. Par conséquent, elle demande qu'une solution soit apportée pour réduire la circulation des camions lourds dans ce secteur.

MM. Patrice Gingras et Robert Dussault expliquent aux membres qu'aucune solution n'est envisageable, puisque Poste Canada refuse d'autoriser le passage et que la compagnie de chemin de fer Québec/Gatineau a refusé les propositions d'aménagement qui se trouvent près de leur voie ferrée. Les membres du Comité conviennent que les citoyens devront être informés des motifs pour lesquels il n'existe aucune solution.

## **10. Suivi de dossiers**

### **10.1. Lettre du MTQ concernant les limites de vitesse des autoroutes 40 et 55**

M. Patrice Gingras présente aux membres du Comité une lettre reçue du MTQ concernant la demande d'abaisser les limites de vitesse des autoroutes 40 et 55. Il explique que le ministère ne modifiera pas les limites de vitesse de l'autoroute 55 et que la situation de l'autoroute 40 demeure en analyse.

### **10.2. Programmation quinquennale en sécurité routière PR19068 – Mesures temporaires sur le boulevard des Chenaux visant le respect du budget**

M. Patrice Gingras rappelle aux membres du Comité qu'ils doivent prendre connaissance des solutions proposées pour les aménagements temporaires du boulevard des Chenaux afin de respecter le budget alloué, puisque le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il souligne que les informations sont disponibles sur le site de collaboration du Comité.

### **10.3. Composition du Comité pour le Plan décennal d'immobilisations (réseau cyclable)**

Mme Sonia-Karine Larocque rappelle aux membres qu'une recommandation a été émise afin qu'un Comité de travail soit formé pour réviser le Plan décennal d'immobilisations (réseau cyclable), et suggère qu'il soit composé des personnes suivantes : M. Pierre Montreuil, Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M. Patrice Gingras, Mme Vanessa Blanchet-Roy, M. Clyde Crevier.

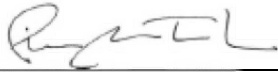
Les membres discutent de la formation du Comité de travail et du fait que plusieurs conseillers aimeraient faire partie de ce comité. Par conséquent, M. Robert Dussault propose que M. Pierre Montreuil réunisse les personnes concernées d'ici la mi-mars pour former le Comité de travail.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de convoquer une rencontre d'ici la mi-mars afin de modifier le plan décennal d'immobilisations (réseau cyclable) proposé par les fonctionnaires, et recommande que M. Patrice Gingras soit présent pour les accompagner dans leurs travaux. Approuvé à l'unanimité.

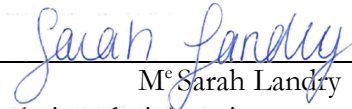
**Levée de la réunion**

La réunion est levée à 11 h 52.



---

M. Pierre Montreuil  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

M<sup>re</sup> Sarah Landry  
Secrétaire administrative aux commissions et  
comités